

**COMMUNE DE VALENCOGNE**  
**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur VENTURA Julien, Maire.

**Étaient présents** : Julien VENTURA, Yvette BLANC, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Christine BARRAL, Carène CHAVASSE-FRETTE, Brigitte GASPERONI, Isabelle COLLET-BEILLON, Didier MICHALLET, Aurore MIEGE, Roland FAVIER, Marie-Anne TRAILIN,

**Étaient absents** : Hubert RENAULT, Lydie COMTE-FLORET, Sylvie FAVIER qui a donné pouvoir à Roland FAVIER,

**Secrétaire de séance** : Aurore MIEGE

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars a été validé à l'unanimité.

**1 - DELIBERATION N°1 - FISCALITE LOCALE 2021.**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation :	5.13 %
Taxe foncière des propriétés bâties :	12.64 %
Taxe foncière des propriétés non bâties :	44.31 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celles des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département de 15.90 % sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.54 % dont taux départemental de 15.90 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.31 %

**2- DELIBERATION 2 - CREATION D'UN POSTE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE :**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau



### 3 - ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 13 ET 20 JUIN 2021

Départementales			Régionales		
	20 juin	27 juin		20 juin	27 juin
8h-10h30	Julien Marie-Anne	Julien Marie-Anne	8h-10h30	Brigitte Didier	Brigitte Didier
10h30-13h	Aurore Roland	Aurore Roland	10h30-13h	Carène Jean-Michel	Jean-Michel
13h-15h30	Isabelle Sylvie	Isabelle Yvette	13h-15h30	Gilbert Hubert	Sylvie
15h30-18h	Christine Yvette	Christine Yvette	15h30-18h		Gilbert Hubert

### 4 - DELIBERATION N° 3 - Délibération approuvant le programme présenté et sollicitant le concours financier des Vals du Dauphiné pour l'achat d'une tondeuse et sa remorque pour le transport :

Le maire fait part à l'assemblée que par délibération en date du 07 novembre 2019, la communauté de communes des Vals du Dauphiné a approuvé et validé les critères pour le fonds de concours aux Communes membres.

Le maire rappelle que les EPCI sont régis par le principe de spécialité. Ce principe revêt deux aspects :

- Une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'EPCI d'intervenir en dehors du cadre de son périmètre,
- Une spécialité fonctionnelle qui interdit l'EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences qui lui ont été transférées par ses Communes membres.

La pratique des fonds de concours prévue aux articles L5214-16 du CGCT constitue une dérogation au principe évoqué ci-dessus. Cet article prévoit, en effet, qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, ou l'acquisition de matériel, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les Communes membres après accords des concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le versement d'un fonds de concours peut donc se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI.

Le versement de fonds de concours est autorisé si les critères d'attribution suivants sont réunis :

- 1) Demande officielle écrite avec un projet détaillé et son plan de financement,
- 2) Le Taux maximum du fonds de concours ne peut excéder la part autofinancée par la Commune (hors subventions donc) avec donc un maximum de 50% ;
- 3) Le taux de subventions totales maximum de l'opération (dont fonds de concours) : 80%
- 4) Versement de la subvention sur présentation de l'ordre de service et acte d'engagement, devis notifié et/ou factures
- 5) Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel,
- 6) Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours
- 7) Le fonds de concours doit avoir lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

La communauté de communes des VDD a ainsi validé l'attribution d'un fonds de concours aux Communes suivantes :

Commune	POP DGF	plafond/an
LES ABRETS-EN-DAUPHINE	6514	38 149€
LA BATIE MONTGASCON	1969	11 531€
BLANDIN	151	884€
CHASSIGNIEU	242	1 417€
CHELIEU	716	4 193€
ST ANDRE LE GAZ	3008	17 616€
ST ONDRAS	656	3 842€
VALENCOGNE	722	4 228€
VAL DE VIRIEU	1632	9 558€
AOSTE	2937	17 200€
CHIMILIN	1552	9 089€
GRANIEU	518	3034€
LE PONT DE BEAUVOISIN	3781	22 143€
PRESSINS	1204	7 051€
ROMAGNIEU	1649	9 657€
ST ALBIN DE VAULSERRE	423	2 477€
ST JEAN D'AVELANNE	1004	5 880€
ST MARTIN DE VAULSERRE	290	1 698€
BELMONT	606	3 549€
BIOL	1499	8 779€
DOISSIN	930	5 446€
MONTAGNIEU	1085	6 354€
MONTREVEL	475	2 782€
STE BLANDINE	1017	5 956€
ST VICTOR DE CESSIEU	2271	13 300€
TORCHEFELON	748	4 381€
CESSIEU	3040	17 804€
LA CHAPELLE DE LA TOUR	1849	10 829€
DOLOMIEU	3267	19 133€
FAVERGES DE LA TOUR	1490	8 726€
LE PASSAGE	877	5 136€
ROCHETOIRIN	1180	6 911€
ST CLAIR DE LA TOUR	3491	20 445€
ST DIDIER DE LA TOUR	2102	12 310€
ST JEAN DE SOUDAIN	1647	9 646€
LA TOUR DU PIN	8344	48 866€
<b>Total</b>	<b>64886</b>	<b>380 000,00€</b>
<b>Par habitant 5,86€</b>		

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le programme présenté pour le concours financier des Vals du Dauphiné.

Le maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier des VDD pour l'aménagement d'une plateforme de déchets verts qui entre en lien avec les politiques des VDD : l'aménagement/entretien des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le concours financier des Vals du Dauphiné d'un montant de 4228 € pour l'achat d'une tondeuse et sa remorque pour le transport

- **AUTORISE** le maire à signer la demande de versement du fonds de concours pour l'achat d'une tondeuse et sa remorque pour le transport

## **5 - SICTOM - PROCEDURE DE VENTE DES COMPOSTEURS AVEC LES COMMUNES :**

Pour répondre à la réglementation et assurer un service au plus près de la population, la commission transition écologique du SICTOM de la région de Morestel a réfléchi à une nouvelle organisation pour la vente des composteurs en proposant un partenariat avec les communes volontaires.

Les ventes de composteurs peuvent être organisées selon deux modèles :

- En autonomie par la commune : le SICTOM fournit un modèle du bulletin que la commune propose aux habitants. Ceux intéressés complètent et retournent le bulletin en mairie en joignant le règlement. La commune fait ensuite le point sur les réservations et contacte le SICTOM pour organiser la livraison. La commune organise ensuite une permanence pour la distribution des composteurs.

Ou

- En associant le SICTOM à un évènement organisé par la Commune.

Le conseil municipal est d'accord pour organiser une vente en autonomie. La communication sera faite par l'info village qui paraîtra début mai.

Gilbert et Jean-Michel auront la charge de cette action.

## **6 - COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS :**

### **Action sociale**

- Rapport final du budget colis des anciens : distribution 56 colis pour un coût unitaire de 43.35 €
- Sortir plus : des habitants de Valencogne ont pris contact, c'est intéressant, mais la finalité est un peu longue. L'envoi du chèque est trop long.

**Ecole** : des devis ont été demandés pour des rideaux déroulants occultants pour la salle de motricité en vue d'une installation avant la rentrée de septembre. Le sivu des écoles tranchera.

Les lattes sur le balcon ont été revissées.

Contrôles des ventilations et aérations.

### **Tourisme et culture VDD :**

**Boîte à livres** : proposition par les VDD de boîtes à livres à placer en extérieur et accessibles aux personnes à mobilité réduite. La commune s'est positionnée sur cette offre. En attente de connaître le coût avant une validation définitive.

**Cinéma de plein air** : la commune ayant déjà participé l'année dernière n'est pas prioritaire cette année. La commune s'est tout de même positionnée sur deux dates : 24/07 ou 21/08. Si la commune n'était pas retenue par l'accompagnement des VDD elle pourrait contacter directement l'organisateur (coût 500 à 1000 €). A suivre.

### **Commission communication**

**BULLETIN COMMUNAL** : ne pas hésiter à nous faire remonter les remarques. Tous les retours bons ou moins bons sont toujours à prendre en compte.

**SITE INTERNET** : refonte, des devis ont été demandés. La commission communication se réunira

lundi 19 avril 2021 pour travailler sur ce sujet.  
INFO VILLAGE : prochaine parution ce printemps

### **Bâtiments :**

**Mairie** : demande de devis pour des rideaux store à lame occultant pour les salles de réunions :

- Serge et Nathalie : 990.30 € TTC.
- Borello : 1083.01 € TTC

Pour le secrétariat, l'entreprise Serge et Nathalie propose des rideaux diffusant pour voir sans être vu de l'extérieur. Avant de se décider, il propose d'installer un prototype.

Ok pour accord avec Serge et Nathalie.

### **Salle des fêtes**

Local de rangement pour ranger l'autolaveuse et les produits d'entretien a été fait la semaine dernière par l'entreprise Bati'alpes. Il reste à modifier l'électricité.

La visite de sécurité a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril :

- bien tenir les registres de sécurité.
- Mettre un groom à la porte de la cuisine.
- Voir si les coulisses sont ignifugées.

En attente du rapport.

La vitre du bloc de sécurité électrique situé à l'extérieur avait été cassée. Sans la vitre, la salle n'a plus d'électricité (sécurité incendie). La vitre a été remplacée.

### **VOIRIE**

**RADAR PEDAGOGIQUE** : installé sur la commune depuis quelques semaines. Il est déplacé chaque semaine. Les résultats nous seront ensuite communiqués.

Fossé et délimitage effectués. Prévoir le débouchage des tuyaux : voir avec les VDD.

### **Agriculture VDD :**

Monde agricole sur le territoire des VDD voir le compte rendu. Projet alimentaire territorial pour que les cantines s'approvisionnent le plus possible avec les producteurs locaux. L'association cantine gère déjà mais le gros problème est que les producteurs doivent pouvoir livrer.

Carte des producteurs fermiers sur le site des VDD en partenariat avec terra val et chambre d'agriculture.

Emploi : 5450 demandeurs d'emploi sur les VDD (jeunes de moins de 25 ans : 25.3% contre 7% sur tout le département). Accompagnement des personnes en situation de handicap.

Planet... : mutualisation des corps de métier médicaux et paramédicaux dans des maisons de santé. Le rapport sera publié prochainement.

### **Développement durable et environnement** : réunion avec M Badin vice-président

Energies renouvelables. Aides sur les panneaux photovoltaïques. Diagnostics et montage de projets gratuits.

Alimentaires : achat de produits de proximité

Déplacements : difficiles sur notre secteur

Mentalités sur l'agriculture et la population.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **DELIBERATION N°4 - Participation 2021 au syndicat du gymnase Marcel Bouvier :**

Le maire fait part qu'à la suite de la répartition entre les communes membres du syndicat du gymnase du collège Marcel Bouvier nécessaire à l'équilibre du budget 2021, la participation de la commune pour cette année est de 2346.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer le montant de la participation de 2346.37 € au syndicat du gymnase Marcel Bouvier pour l'année 2021.

### **URBANISME :**

Dunod - piscine

Coquart - piscine

Vte maison serge morel

Peyron - abri en bois

Aliger - tunnel agricole

Ghezal - garage

Gros- piscine

**Antenne 4G SFR :** Mme Christine Blanc a déposé un référé auprès du tribunal administratif. La requête de Mme Blanc a été rejetée. Elle fait appel.

Fuite conduite d'eau les Grands prés. Les VDD sont venus réparer.

### **Commission environnement :**

Campagne de Nettoyage : à la suite d'un problème de communication, trop peu de personnes se sont manifestées. Il convient de recalculer une date avec la commission et faire une communication par flyer.

**Défibrillateurs** : la commune doit vérifier ses défibrillateurs

Mutualisation avec les VDD mais délais trop longs.

Faire demande individuelle de devis pour changement des électrodes et batteries.

Séance levée à 20h45.